

Bobigny, le 04/11/2025



CONVOCATION SYNDICALE :

Congrès extraordinaire départemental SNEP-FSU

Conformément à l'article 13 du décret n° 82-447 modifié, les autorisations spéciales d'absence sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès du chef de service ou d'établissement au moins trois jours à l'avance.

Cher(e) camarade,

Tu es prié(e) d'assister au congrès départemental extraordinaire qui se déroulera :

**JEUDI 11 DECEMBRE 2025 de 9h à 17h à la
Bourse du Travail de Saint-Denis
salle Victor Griffuelhes au 3ème étage
(9-11 rue Génin, 93200 Saint-Denis)**

ORDRE DU JOUR :

- Assemblée Générale départementale 93 (débats, ateliers, ...)
- 4 thèmes : éducation, droit des personnels, sport, syndicalisme

Nous comptons sur ta présence.

Bien cordialement,

Jonathan ALVES

Co-secrétaire SNEP-FSU 93